

Compte-rendu de l'Instance de Proximité Champagne-Ardenne du 16/01/2023



Présents pour les représentants de proximité :

Teddy Caruel - Régis ENGRAND - Stéphanie GÉRARD – Layla LANDRY

Présents pour la direction :

Fanny KLIPFEL, Directrice Régionale France 3 Grand Est

Catherine VINEAU-PATOUT, Directrice des Ressources Humaines France 3 Grand Est

Matthieu MERCIER, Rédacteur en Chef France 3 Champagne-Ardenne

Fabien GATINOIS, Chef de centre France 3 Champagne-Ardenne

Ève COULIBALY-CORNUT, Interlocutrice RH de proximité France 3 Champagne-Ardenne

1. Quel est le nombre maximum de caméras et d'invités en plateau que peut gérer un technicien vidéo pour la mise en images ?

2. Pourquoi il n'y a pas eu de réalisateur ou de truquiste planifiés pour la réalisation du DEP du 06/01/2023

(Ces deux questions sont liées et ont été traitées ensemble)

Sur la première question la direction nous répond : *« Il n'y a pas de règle établie concernant ces points. C'est en effet la configuration générale de l'émission qui définira la complexité de mise en image : présence de duplex et quantité, nombre de sujets/offers, habillages des plasmas, habillage antenne, rythme de diffusion des contenus, direct ou enregistré, etc...*

Du reste c'est également selon l'appétence qu'aura le technicien vidéo pour cette fonction. »

Sur la deuxième question la réponse de la direction est la suivante : *« Le DEP du 06/01/2023 était dans une configuration assez classique, sans habillage plasma particulier, sans duplex, avec 4 invités et 2 présentateurs filmés sous 3 axes standards.*

Le nombre de caméras utilisées a été défini par le technicien vidéo du jour. Aucune difficulté particulière qui requière une expertise supplémentaire aux UCC mise en image.

Nous notons toutefois à l'avenir de prévenir le vidéo concerné par la mise en image au plus tôt afin qu'il puisse appréhender l'émission le plus sereinement possible. »

Les élus FO ne sont pas d'accord avec la direction sur ces réponses.

En effet, voici ce que stipule l'accord unités de compétences complémentaires (UCC) sur la « Mise en Images Émission (hors JT) » :

« À partir d'une charte de réalisation, adapter, superviser et assurer la réalisation technique et artistique d'un programme depuis son élaboration jusqu'à sa mise à l'antenne et coordonner le travail des équipes dédiées. »

Or, après une simple consultation de la charte de mise en images de l'émission « Dimanche En Politique » (disponible en régie), il apparaît que **le nombre maximum de caméras autorisées par la charte est bien de 7.**

Ainsi donc, dans le cas de l'émission enregistrée le 06/01/2023, la demande du technicien vidéo en charge de la mise en images d'**utiliser 8 caméras n'aurait pas dû être acceptée par la direction.**

Les élus FO sont conscients que cette demande était tout à fait légitime car la configuration à deux présentateurs nécessite effectivement de doubler chaque axe de caméra pour une réalisation de qualité.

En termes d'axes de caméras, on ne peut pas dire simplement « il y a 6 personnes en plateau ».

Cela ne veut rien dire car les axes de caméras seront différents et plus ou moins nombreux selon la configuration. 4 invités + 2 présentateurs ce n'est pas la même chose que 5 invités et 1 présentateur.

Cependant, avec un trop grand nombre de caméras à gérer il est difficile pour un seul technicien à la mise en images de gérer en plus la diffusion des sujets/off, palettes, habillages des plasmas et habillage antenne.

Un truquiste aurait été nécessaire sur cette émission contrairement à ce qu'affirme la direction.

Pour pouvoir anticiper sa planification, il aurait fallu que le technicien vidéo en charge de la mise en images ce jour-là **soit impliqué dans l'élaboration de l'émission en amont comme le stipule l'accord.**

Jusqu'à présent c'est cette implication en amont qui fait grandement défaut pour pouvoir évaluer la difficulté technique ou les besoins en personnel pour la réalisation d'une émission.

En effet, lorsqu'un réalisateur est planifié, celui-ci participe à l'élaboration du conducteur de l'émission. Il sera donc beaucoup plus au fait du contenu de l'émission qu'un technicien vidéo qui découvre le conducteur parfois moins d'une heure avant le début de l'enregistrement ou du direct.

Le réalisateur bénéficie en plus de l'appui d'un truquiste.

Dans sa réponse, la direction nous dit que : *« nous notons à l'avenir de prévenir le vidéo concerné par la mise en image au plus tôt afin qu'il puisse appréhender l'émission le plus sereinement possible. »*

Les élus FO prennent note de cette volonté mais rappellent tout de même à la direction qu'il s'agit d'une obligation liée à un accord signé et que celui-ci doit donc être scrupuleusement appliqué.

Il est également à noter que sur l'enregistrement de DEP du 06/01/2023, le technicien vidéo en charge de la mise en images n'a pas été spécialement détaché pour cette tâche et :

- N'a pas bénéficié d'informations en amont dans l'élaboration
- Était planifié sur une journée normale de Nodal en plus de la mise en images de cette émission d'une durée de 52 minutes
- Était planifié de PAE football le lendemain et avait donc des essais de réception satellite à faire dans l'après-midi

Les élus FO considèrent que contrairement à ce que nous a répondu la direction, il y a eu de gros manquements à plusieurs niveaux et à plusieurs étapes pour pouvoir effectuer un travail de qualité. Nous ne demandons pas à systématiser la présence d'un réalisateur ou d'un truquiste pour ce genre d'émission mais il appartient à la direction d'appliquer correctement les chartes de mise en images et l'accord UCC pour pouvoir à l'avenir éviter les difficultés rencontrées le 06/01/2023.

3. Pourquoi pendant les vacances de Noël la planification des présentateurs n'a pas été adaptée en fonction de la charge de travail ?

La direction nous répond qu'en période de vacances scolaires, nous sommes dans ce qu'on appelle une *« période de moyenne activité »*, avec un temps d'antenne réduit.

Le potentiel en effectif prévoit donc un seul présentateur par jour dans chaque antenne.

Il est vrai que depuis deux ans maintenant nous avons maintenu en Champagne-Ardenne la prise d'antenne à 11h50 et 18h50, et que pendant la période de Noël il y avait des invités chaque soir.

La direction reconnaît qu'il s'agit d'une surcharge anormale de travail et va donc faire une demande à la gestion et direction des antennes de pouvoir prendre l'antenne à 12h et 19h au lieu de 11h50 et 18h50 pendant les vacances (le rédacteur en chef a d'ailleurs confirmé cette demande dans sa note hebdomadaire du vendredi 27/01/2023).

Les élus FO approuvent cette décision et font valoir que les autres antennes du Grand Est (Nancy et Strasbourg) n'étaient curieusement pas soumis aux mêmes horaires de prise d'antenne que chez nous en période scolaire.

La directrice régionale nommée depuis peu nous affirme qu'elle sera attentive à cette situation antérieure à sa nomination.

La direction nous fait également savoir qu'avec les demandes de congés il n'était pas possible d'avoir deux présentateurs par jour. Il a par ailleurs été proposé aux présentateurs de découper la semaine, en faisant 2 jours au lieu de 5.

4. Est-il possible d'avoir un accès simplifié et continu à la presse numérique ET papier (régionale et nationale)

La direction nous répond qu'une nouvelle offre numérique sera bientôt opérationnelle avec l'application « Cafeyn » qui permettra à chaque journaliste d'avoir accès à la presse.

Il est à noter que dans l'offre Cafeyn choisie seront disponibles l'Union et l'Est Éclair.

Le Journal de la Haute-Marne n'y sera pas mais l'abonnement numérique sera maintenu et le BIP de Chaumont recevra toujours l'édition papier.

Cette application sera accessible depuis un smartphone ou un ordinateur avec des codes propres à chaque utilisateur (la lecture sur ordinateur est facilitée).

Il n'y a pas de date de disponibilité avancée pour le moment, mais la demande est lancée et la facture déjà réglée.

Le rédacteur en chef a prévu de faire une présentation de cette application aux personnels qui seront amenés à l'utiliser.

La base de presse papier sera maintenue mais sera réduite car peu utilisée (il n'est en effet pas rare de voir des titres de presse qui ne sont pas ouverts selon le rédacteur en chef), et sera ajustée au cours des mois à venir.

Les abonnements à certains titres numériques seront maintenus.

Les élus FO font valoir à la direction que la connexion à ces applications reste très compliquée la plupart du temps, le nombre maximal d'utilisateurs étant très souvent atteint. La direction mise sur la solution Cafeyn pour résoudre ce problème.

5. Le paiement de la prime vélo est-il suspendu en cas d'arrêt maladie ?

Oui, le paiement de cette prime peut être suspendu en cas d'arrêt maladie.

Cette disposition est précisée dans l'article 3 de l'accord forfait mobilité durable :

« Le montant du forfait et la durée minimale prévue peuvent être modulés à proportion de la durée de présence du collaborateur dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé dans les cas suivants :

- *Le collaborateur a une absence de santé ou non rémunérée sur un mois complet. »*

6. Point emploi

- **Poste JRR (ex Florence Morel) n° 6436** : le recrutement de Mélanie Cousin sera effectif au 1^{er} février 2023
- **Poste JRR n° 6859 (ex Bintou Sidibé)** : la demande de mobilité d'un salarié de Saint-Pierre et Miquelo a été présentée au COCA du 19 janvier.
- **Poste de Chef Monteur n° 6840** : les entretiens sont en cours.
- **Poste de Documentaliste n° 6353** : les CDD réguliers qui ont été sollicités avaient jusqu'au 15 janvier pour se manifester. Deux candidats ont manifesté leur intérêt et vont être reçus en entretien.
- **Poste de Technicien Vidéo (ex Adrien Simonnet)** : ce poste libéré par la mobilité vers le poste de chef d'équipement maintenance système audiovisuel est en attente de la demande de comblement. Cela prend un peu de temps à cause de la mise en place du nouveau logiciel SIRH depuis le 5 janvier.
- **Poste de Responsable de Régie (ex Sylvain Saint Paul)** : ce poste libéré par la mobilité vers le poste de responsable IMG est pour le moment à l'étude, on ne sait pas si une demande de comblement sera faite (ce poste est à l'heure actuelle moins nécessaire depuis l'arrivée du responsable de centre au mois d'août).

7. Présentation du plan de développement des compétences

Ce point a été mis à l'ordre du jour par la direction, qui nous fait la présentation :

Le projet de développement des compétences 2023 représente 1603h de formation, 51 stages, pour un total de 54 000 euros. Il s'articule autour de plusieurs axes :

Développement des offres régionales

Cet axe repose sur la mise en place des formations suivantes :

- *Découvrir et comprendre le journalisme de solution*
- *Duplex dans les JT*
- *Écrire et tournage d'un reportage magazine*
- *Présentation JT*
- *Rédiger et enregistrer un commentaire dans le reportage*
- *Poursuite du développement Numérique avec des propositions autour des ateliers du numérique*
- *Moderniser nos outils et nos modes de fabrication*

Les formations techniques représentent une grande part du budget 2023 avec des sessions de formation «Éclairage Led», «Exploiter Avid Media Composer» pour un responsable de régie, «Final cut pro» pour un chef-monteur, «Fondamentaux des réseaux IP dans un contexte audiovisuel» pour un cadre technique, «Ingénierie de la vision» pour des techniciens vidéo.

Sécurité et QVT

Des propositions de formations dites obligatoires telles que SST, habilitation électrique seront complétées avec des formations axées métiers à l'image de «Technique de défense en reportage», «Ergonomie et performance gestuelle pour les JRI et OPV», «Gestion des tensions professionnelles». Nous poursuivrons également les formations «Conduite préventive».

Management et compétences transverses

Plusieurs corps de métiers sont concernés par ces formations développement des compétences transverses :

- *Cursus formateur interne pour un JRI déjà impliqué dans la formation de ses collègues*
- *Cursus assistante à l'ère du numérique pour une assistante UOA*
- *Mieux se connaître pour mieux travailler avec les autres, pour un cadre de la rédaction*
- *Améliorer son orthographe pour un chef-monteur*
- *Cursus managérial*

8. Présentation du plan d'action absentéisme

Ce point a été mis à l'ordre du jour par la direction qui nous fait la présentation :

« Différentes actions existent déjà et de nouvelles seront mises en place au cours de l'année 2023. Les nouvelles actions proposées sont :

- *Prévention primaire (actions sur les causes du risque) :*
- *Suivi trimestriel du document unique en Codir antenne.*
- *Journée QVT le 26 janvier*
- *E-learning managers sur l'absentéisme.*
- *Analyse trimestrielle de l'absentéisme en Codir.*
- *Prévention secondaire (actions sur le processus) :*
- *Formation technique de défense en reportage*
- *Ergonomie pour les JRI*
- *Conduite préventive*
- *Intégration de l'assistante sociale à la réunion EVL Codir mensuelle.*
- *Prévention tertiaire (réparation) :*
- *Mise en place de l'entretien post-reprise (dans les 3 semaines suivant la reprise).*
- *Mise en place de l'entretien individuel (si 3 arrêts de travail sur 3 mois consécutifs).*
- *Adresser le courrier de mise à disposition après 15 jours d'arrêt et non plus 1 mois. »*

Vos élus FO se tiennent à votre disposition pour toutes questions concernant cette réunion. La prochaine instance de proximité se tiendra le 15 février, vous pouvez nous faire remonter les points que vous souhaiteriez voir aborder.

Vos élus de proximité